

Mention d'information

L'ARS Occitanie procède à un traitement de données à caractère personnel dédié à l'accompagnement, au déploiement et au suivi des CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) sur la région Occitanie.

Ce traitement est fondé sur l'article 6.1.e du RGPD (Règlement Général sur la Protection des données) : « le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement », ainsi qu'en particulier sur les articles L.1434-12 à L.1434-13 du Code de la Santé Publique.

▪ **Les finalités de ce traitement sont :**

- Gérer les demandes de constitution des CPTS
- Accorder un crédit d'amorçage et vérifier l'utilisation des crédits
- Cartographier les professionnels adhérents à une ou plusieurs CPTS
- Suivre l'utilisation des outils numériques
- Suivre le programme national e-parcours et les financements à l'usage
- Sensibiliser à l'adhésion des professionnels de santé aux CPTS
- Vérifier la préparation des CPTS à la gestion d'une crise sanitaire (constitution d'une cellule de crise et plan d'actions de gestion de crise, formation des professionnels à la gestion de crise, actions de sensibilisation à la formation en gestion de crise).

▪ **Les données traitées sont :**

S'agissant des personnes physiques adhérentes des CPTS :

- Nom, Prénom

S'agissant des personnes morales adhérentes (ES, Médico-Sociaux ou sociaux, association)

- Nom, Prénom du représentant de la structure

Dans tous les cas :

- Code postal, ville d'exercice
- Numéro Adeli ou RPPS
- Qualité
- Date d'adhésion

La durée de conservation de ses données est :

La durée d'exercice de la CPTS + 6 ans après dissolution (le cas échéant à des fins contentieuses ou de contrôles autres auxquels les ARS sont soumises).

▪ **Les destinataires de ces données sont :**

- Les agents de l'ARS, pour le suivi des CPTS
- Le GIP e-anté, pour l'évaluation de l'utilisation des outils e-parcours et pour la transmission de statistiques anonymisées à la DGOS
- La CPAM (uniquement les documents de constitution de la CPTS, la lettre d'intention et projet de santé)
- Le Guichet CPTS pour avis sur la lettre d'intention et sur le projet de santé.

▪ **Par ailleurs, pour les échanges d'informations avec les CPTS, l'ARS Occitanie utilise un espace de stockage sécurisé (Hébergement Données de Santé).**

Tous les accès à cet espace sont enregistrés dans un historique (identification de l'adresse IP, date et heure de connexion, actions réalisées).

Les données relatives à cet historique sont conservées 1 an.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (Loi Informatique et libertés), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition.

Vous pouvez exercer ces droits auprès de la Direction Départementale du département de localisation votre CPTS :

- ars-oc-dd09-animation-territoriale@ars.sante.fr
- ars-oc-dd11-premier-recours@ars.sante.fr
- ARS-OC-DD12-ANIMATION-TERRITORIALE@ars.sante.fr
- ars-oc-dd30-soins-premier-recours@ars.sante.fr
- ars-oc-dd31-premier-recours@ars.sante.fr
- ars-oc-dd32-animation-territoriale@ars.sante.fr
- ars-oc-dd34-soins-premier-recours@ars.sante.fr
- ars-oc-dd46-premier-recours@ars.sante.fr
- ars-oc-dd48-gestion-plans-urgence@ars.sante.fr
- ars-oc-dd65-animation-territoriale@ars.sante.fr
- ars-oc-dd66-soins-prem-recours@ars.sante.fr
- ARS-OC-DD81-ANIMATION-TERRITORIALE@ars.sante.fr
- ars-oc-dd82-animation-territoriale@ars.sante.fr

Vous disposez par ailleurs d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés.